

Le chômage recule à nouveau dans la majorité des zones d'emploi normandes

Insee Flash Normandie • n° 102 • Avril 2021

Le taux de chômage en Normandie s'établit à 7,7 % au 4^e trimestre 2020. Malgré la crise sanitaire et économique, il diminue de 0,3 point sur un an dans la région et de 0,1 point au niveau métropolitain. Cette baisse concerne tous les départements normands avec plus ou moins d'ampleur (entre - 0,1 et - 0,4 point). Toutefois, quelques zones d'emploi subissent une légère progression de leur taux de chômage, notamment dans les franges est de la région et dans la zone d'emploi la plus épargnée, Avranches (+ 0,2 point) avec un taux de 5,4 %. Les plus fortes baisses (- 0,5 point) concernent les zones d'emploi les plus touchées, Le Havre (9,6 %) et Rouen (8,6 %).

Au 4^e trimestre 2020, 7,7 % de la population active est au chômage en Normandie comme en France métropolitaine. Selon les régions, ce taux varie entre 6,5 % en Bretagne et 9,3 % dans les Hauts-de-France et en Occitanie ► **figure 1**. En dehors de ces dernières, seule la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,9 %) est plus touchée par le chômage que la Normandie, qui se situe au même niveau que les régions Île-de-France et Grand Est. Après la forte hausse du trimestre précédent (+ 1,6 %), le taux de chômage normand diminue de 1,2 point, comme en France métropolitaine, au 4^e trimestre 2020. Selon les régions, la baisse se situe entre 2,6 points (en Corse) et 0,7 point (en Île-de-France). Ce recul est attribuable à la tenue de l'emploi qui, en moyenne, a légèrement augmenté au cours du quatrième trimestre (+ 0,1 %) en Normandie. Il est amplifié par un comportement de retrait d'activité lié aux mesures de restrictions sanitaires du deuxième confinement. Pendant cette période, des personnes sans emploi ont cessé de rechercher activement un emploi (par exemple parce que leur secteur d'activité privilégié était à l'arrêt), ce qui suffit à ne plus les classer comme chômeurs au sens du BIT. Ce retrait d'activité, bien que significatif, a été néanmoins d'ampleur bien plus réduite que celui observé lors du premier confinement. Sur un an, le taux de chômage diminue de 0,3 point en Normandie (0,1 point au niveau national). À l'exception des régions Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes où il est stable, il baisse dans toutes les régions métropolitaines, de 0,1 point dans les Pays de la Loire à 0,9 point en Corse.

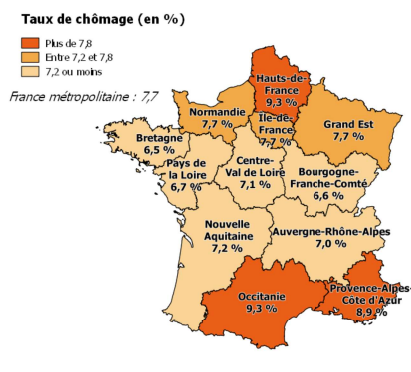
Baisse du chômage dans tous les départements normands

La Normandie est inégalement frappée par le chômage. Ainsi, la Manche est l'un des départements métropolitains les moins touchés par le chômage (5^e taux le plus bas sur 96 départements, avec un taux de 5,8 %).

À l'opposé, l'Eure et la Seine-Maritime sont parmi les plus impactés et se situent respectivement au 64^e et 77^e rang, avec des taux de chômage de 7,9 % et de 8,7 %. Avec un taux de 7,2 %, le Calvados et l'Orne occupent des positions médianes. Sur un an, le taux de chômage est en repli dans tous les départements normands : entre 0,1 point dans la Manche et 0,4 point en Seine-Maritime.

► **figure 2**

► 1. Taux de chômage au 4^e trimestre 2020 par région métropolitaine (en %)



Note : données corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, taux de chômage localisés

► 2. Taux de chômage au 4^e trimestre 2020 dans les départements normands

	Taux de chômage 2020 4 ^e trim (en %)	Taux de chômage 2019 4 ^e trim (en %)	Évolution sur 1 an (en point)
Calvados	7,2	7,4	-0,2
Eure	7,9	8,1	-0,2
Manche	5,8	5,9	-0,1
Orne	7,2	7,5	-0,3
Seine-Maritime	8,7	9,1	-0,4
Normandie	7,7	8,0	-0,3
France métropolitaine	7,7	7,8	-0,1

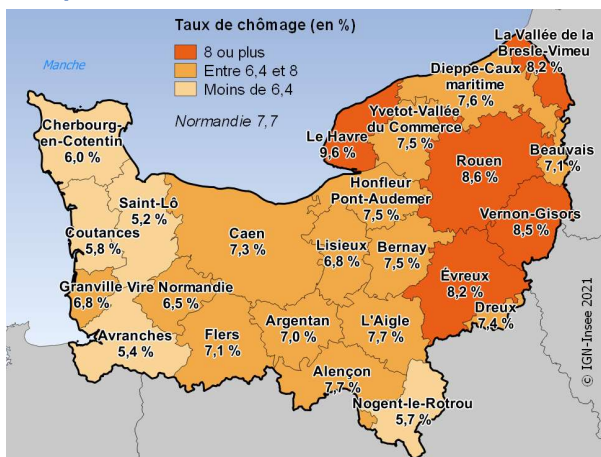
Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, taux de chômage localisés

Baisse du taux de chômage dans de nombreuses zones d'emploi

Dans la région, les différences entre les taux de chômage d'une zone d'emploi à une autre sont encore plus prononcées. L'est de la Normandie, où le taux de chômage dépasse partout 7,0 %, demeure globalement toujours plus impacté que la partie ouest ► **figure 3**. Mais c'est dans la zone d'emploi du Havre que le taux de chômage est le plus élevé (9,6 %), suivie de la zone d'emploi de Rouen (8,6 %). Le taux de chômage dépasse également 8 % dans celles de Vernon-Gisors, de la Vallée de la Bresle-Vimeu et d'Évreux. À l'inverse, avec un taux inférieur à 5,5 %, Saint-Lô et Avranches restent les deux zones d'emploi les moins touchées par le chômage dans la région mais également en France métropolitaine.

► 3. Taux de chômage au 4^e trimestre 2020 par zone d'emploi (en %)



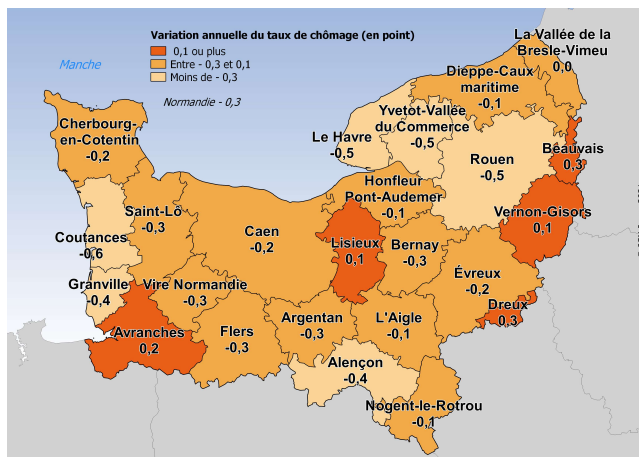
Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, taux de chômage localisés

► Sources

Les données sont issues du dispositif des estimations d'emploi localisées (Estel) et des taux de chômage localisés. Ces derniers sont calés sur le nombre de chômeurs issu de l'enquête Emploi, pour l'échelon national, et s'appuient sur la structure des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi, pour la ventilation géographique. L'emploi est quant à lui mesuré en fin d'année et, plus précisément, la dernière semaine de décembre.

► 4. Évolution du taux de chômage au 4^e trimestre 2020 par rapport au 4^e trimestre 2019 par zone d'emploi (en point)



Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, taux de chômage localisés

Sur un an, le taux de chômage recule dans de nombreuses zones d'emploi normandes ► **figure 4** : de 0,2 point à Cherbourg-en-Cotentin, Caen ou Évreux à 0,6 point à Coutances. Le chômage augmente principalement dans des zones moins touchées par le chômage qu'au niveau régional ou national comme Avranches (5,4 % et + 0,2 point), Beauvais (7,1 % et + 0,3 point) et Dreux (7,4 % et + 0,3 point). Il stagne ou est quasiment stable ($\pm 0,1$ point) dans les autres zones d'emploi. ●

Laura Le Mains (Insee)

► Définitions

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active. Cette dernière est composée des actifs occupés et des chômeurs.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui :

- est sans emploi (qui n'a pas travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence) ;
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

► Pour en savoir plus

- « Au quatrième trimestre 2020, le taux de chômage se replie à nouveau, à 8,0 % », Informations rapides n°037, février 2021
- « Les zones d'emploi normandes inégalement touchées par la reprise du chômage », Insee Flash Normandie n°98, février 2021

